



# ACADÉMIE DE LYON

**Travail du collège Théodore MONOD, 34 rue Jean Jaurès,  
69500, Bron**



**Circonscription de M. Alexandre VINCENDET  
(7ème circonscription du Rhône)**

# **27<sup>ème</sup> Parlement des enfants**

## **PROPOSITION DE LOI**

visant à lutter contre les préjugés et les violences sexistes  
et sexuelles dans la société, à travers le sport

**PRESENTÉE par**

les élèves de la classe de 6ème Jaune du collège Théodore Monod de  
Bron.

## **Exposé des motifs :**

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, les hommes et les femmes sont égaux en termes de droits en France, pourtant les inégalités persistent grandement à cause des préjugés liés au genre. Le statut des hommes est encore dominant dans notre société, par conséquent les femmes gardent une place de minorité et leur image reste très stéréotypée. Dans le sport, les constats sont malheureusement les mêmes. Ainsi, nous avons réfléchi ensemble pour imaginer une loi qui permettrait de lutter contre les inégalités hommes/femmes dans la société en utilisant le sport pour casser les préjugés à tous les niveaux : au niveau du pays, des fédérations et au niveau local. En cette année de Jeux Olympiques en France, nous pensons que cette réflexion est très importante et permettrait de faire évoluer la situation des femmes. Voici un résumé de notre travail qui a abouti à notre proposition de loi :

Premièrement, dans la société, les femmes sont moins représentées à la radio et à la télévision que les hommes (deux fois moins). A cause des préjugés, des personnes pensent que les hommes sont « meilleurs » que les femmes. Dans le sport aussi, en 2018 le sport féminin a représenté 1 575 heures de diffusion contre 29 717 heures pour le sport masculin. Cela est injuste et encourage les préjugés sur les femmes notamment le fait qu'elles ont moins leur place dans le milieu du sport (notamment en compétition car en 2015, 17% des femmes faisant du sport le font en compétition contre 52% des hommes). Nous proposons pour lutter contre cela de mettre en place une meilleure médiatisation du sport féminin.

De plus, malheureusement, dans notre société et selon les préjugés, les femmes doivent être féminines, belles, elles doivent bien s'habiller (en tenue moulante par exemple). Ce problème existe aussi dans le sport (comme l'a montré le scandale des joueuses de handball en 2015 concernant le port de la jupe) et renforce l'image très stéréotypée des femmes. Cette situation doit donc changer et permettre aux femmes de ne pas subir des tenues avec lesquelles elles ne seraient pas en accord.

Ensuite, les préjugés jouent aussi sur la pratique sportive : dans le football 96% des licenciés sont des garçons et 4% sont des filles. En danse, il y a 93% de filles et 7% de garçons. Les préjugés font que les filles pratiquent surtout des sports liés à la souplesse et à la grâce, alors que les garçons vont plutôt aller vers des sports d'endurance, de force, avec l'esprit d'équipe. Il faut casser les stéréotypes pour que les garçons et les filles pratiquent les sports qu'ils souhaitent sans se mettre de barrière et pour cela nous proposons de réaliser des campagnes d'affichages, comme la campagne #Coupdesifflet organisée par le Ministère des Sports en 2016.

Pour finir, des violences sexistes et sexuelles sont aussi très présentes dans notre société et quasiment à chaque fois envers les femmes, comme dans les transports en communs et les ruelles à l'abri des regards. Dans le sport, ces violences existent aussi car en 2021, 610 affaires de violences sexistes et sexuelles ont été relevées dans 54 fédérations dont 80% concernent des personnes de sexe féminin. La plupart du temps les personnes mises en cause sont les éducateurs sportifs. Nous pensons donc qu'il faut sensibiliser les éducateurs aux violences sexistes et sexuelles durant leur formation.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article 1**

Chaque média (télévision, radio) doit diffuser autant de sport féminin que de sport masculin.

### **Article 2**

Les femmes doivent porter des tenues adaptées à la pratique de leur sport. Les fédérations doivent avoir l'accord des femmes pour décider des tenues officielles.

### **Article 3**

Les communes doivent organiser, chaque année, un évènement ou une campagne d'affichage contre les préjugés sexistes dans le sport.

### **Article 4**

La formation des éducateurs sportifs doit inclure un enseignement sur les violences sexistes et sexuelles.